

Les échos de la conférence des Doyens (Juin 2018)

Tous les trimestres a lieu la conférence des doyens des Facultés de droit.

Il me semble nécessaire d'en donner un résumé aux collègues.

Ce sont des rencontres très intéressantes qui se déroulent chaque fois dans des Facultés différentes. Après Aix-en-Provence (juin 2017), Caen (octobre 2017) et Le Havre (janvier 2018), nous nous sommes réunis du 16 au 18 juin à Dijon dans les locaux de la Maison des Sciences de l'Homme sur le campus de l'Université de Bourgogne. 42 doyens ou leurs délégués ont participé aux travaux de cette conférence sur les 62 invités.

Après les mots d'accueil du Président de cette Université, M. Alain BONNIN et de notre collègue Vincent THOMAS, Doyen de la Faculté de droit, nous avons réfléchi à un certain nombre de grandes questions durant ces deux journées de travail intensif, les débats étant conduits par la présidente de notre conférence, le PR Sandrine CLAVEL, doyen de la Faculté de droit de Versailles/Saint Quentin.

1-Il a d'abord été question de l'avenir de la licence en droit.

Le texte est en voie de finalisation. Nous avons pu avoir accès au projet.

Il devrait être mis en application à la rentrée 2019 avec la possibilité d'avancer ou (point en discussion) de retarder d'un an son application effective dans les établissements pour tenir compte des différentes vagues d'accréditation.

Evolution de la compensation et capitalisation des ECTS selon l'appréciation des établissements.

Le contrôle continu exigerait au moins trois notes.

La seconde session non obligatoire dans le cas d'un contrôle continu intégral.

La discussion a porté aussi sur la nécessité ou pas de réfléchir à un cadrage de la licence en droit avec un travail conjoint entre la Conférence des doyens des Facultés de droit et le Conseil national du droit.

Il semblerait aussi qu'il faille mettre en place des modules de professionnalisation de la licence ainsi qu'une direction des études.

A été présenté également le projet PIX+droit qui sera opérationnel en 2019 et qui remplacera la certification C2I.

A été évoquée également la nécessité de prévoir un directeur des études pour l'intégralité de la licence.

2-Un tour d'horizon a ensuite été effectué sur le grand dossier de l'année : Parcoursup.

La situation a été très diversement vécue dans nos Facultés. Les doyens de Paris Nanterre et Lille ont évoqué d'importantes tensions internes.

La situation est également assez différente quant au nombre de lycéens qui ont confirmé leur vœu après réception d'une ou plusieurs réponses positives.

Le questionnaire d'auto-évaluation a été dans l'ensemble apprécié. Il a eu pour effet de dissuader certains étudiants et de confirmer d'autres pour formuler un ou plusieurs vœux concernant le droit.

Il semble que nombre de lycéens attendent le dernier moment pour valider les réponses favorables des établissements.

Dans l'ensemble, on s'oriente, semble-t-il vers une baisse des effectifs en L1 mais il faut être prudent et attendre la fin de la procédure.

La fiche avenir a fait l'objet de certaines critiques lorsque les lycées n'ont pas joué le jeu et émis un avis très favorable à tous les élèves.

Un certain nombre de lycéens n'ont demandé que des filières sélectives.

Des inquiétudes se manifestent autour de l'intervention des rectorats relativement au taux des boursiers et des candidats hors secteurs.

Même chose autour de la procédure dite complémentaire et de son traitement.

La question d'un paramétrage commun a été également posée.

3-Nous avons abordé ensuite la question de la sélection en Master.

Il semble que le Ministère ne se presse pas sur cette question et que les Universités seront plutôt libres de choisir entre une sélection à l'entrée du Master 1 ou du Master 2.

Le système dérogatoire continue à s'appliquer et le Ministère a maintenu la sélection à l'entrée du Master 2 pour toutes les Universités qui l'ont demandée, s'agissant des Masters 2 en droit.

Les avis sont partagés mais la tendance est favorable à la liberté laissée aux établissements.

Sur le fond, on bute sur trois questions : les capacités matérielles d'accueil, l'insertion professionnelle de nos diplômés ainsi que l'accès aux professions judiciaires réglementées.

Certains pensent qu'il faut afficher des capacités d'accueil en M1 qui soient en gros la somme des capacités d'accueil des Masters 2. Mais cela risque de faire chuter la capacité d'accueil en Master 1.

4-Parmi les autres thèmes abordés :

- L'évolution de l'UNJF avec la création d'une fondation « Jus et Politia » accueillie par l'Académie des Sciences morales et politiques. 118 cours disponibles.

- La mise en place de la formation obligatoire des MCF stagiaires.

- Vie des Facultés de droit : tour d'horizon des initiatives prises dans la cadre de la « nuit du droit » le 4 octobre prochain et de la « fête du droit » dans la troisième semaine de mars 2019 sur le thème « droit et sport ».

Prochaine réunion à la Faculté de droit de Bordeaux du 11 au 13 octobre 2019

Philippe Nélidoff

Doyen de la Faculté de droit et science politique